

## **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LA COMMUNE DE LABERGEMENT-LES-SEURRE (21) PORTANT SUR**

- La demande de permis de construire n° 021 332 22 S0006 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Labergement-lès-Seurre ;**
- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Labergement-lès-Seurre.**

Par arrêté préfectoral n° 42 du 01/02/2023, est organisée du **06/03/2023, à 09 h 00, au 07/04/2023, à 17 h 00, inclus, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique unique d'une part, sur la demande de permis de construire (PC n° 021 332 22 S0006) d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de **4,9 MWc** sur le territoire de la commune de Labergement-lès-Seurre, présentée par la société Le PARC des GRANDES TERRES et, d'autre part, sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Labergement-lès-Seurre, en Côte-d'Or (21)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment :

- les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 17 octobre 2022 ,
- les pièces de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 16 février 2022 et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 17 octobre 2022 ;

est consultable :

- **sur support papier et sur un poste informatique :**

en mairie de Labergement-lès-Seurre (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

**Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00**

- **sur le registre dématérialisé à l'adresse :** <https://www.registre-dematerialise.fr/4417>
- **sur support papier en direction départementale des territoires**  
Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1<sup>er</sup> étage – bureau 101 – de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi,
- **sur le site internet de la préfecture**, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Labergement-lès-Seurre (21).

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **07/04/2023, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Labergement-lès-Seurre, sièges de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4417@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4417@registre-dematerialise.fr)

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4417>) pendant toute la durée de l'enquête.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place : port du masque, lavage des mains en particulier.

M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Labergement-lès-Seurre (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :

<i>Mercredi 15 mars 2023</i>	<i>de 09 h 00 à 12 h 00</i>
<i>Samedi 25 mars 2023</i>	<i>de 09 h 00 à 12 h 00</i>
<i>Vendredi 7 avril 2023</i>	<i>de 14 h 00 à 17 h 00</i>

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à M. ALLEYRON-BIRON Thierry – S<sup>té</sup> GEG - Tel :: 06 62 41 58 48

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Labergement-lès-Seurre, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

Pour le préfet et par délégation  
La directrice départementale adjointe des  
territoires

Signé

Nadine MUCKENSTURM